

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

Date convocation : 17/10/2017

Date de séance : 24/10/2017

Date d'affichage : 31/10/2017

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	48	53	5

L'an deux mille dix-sept, le mardi 24 octobre 2017, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Bédéchan, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Daniel DANFLOUS, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (de l'objet n°1 à 8), Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Eric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : André PICCIN, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Christophe MEAU, Daniel ZAÏNA

Etaient absents excusés avec procuration :

Catherine HEURTEUX donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Sergine AGEORGES a donné procuration à Brigitte SAINT MARTIN.

Chantal CASASOLA a donné procuration à Jean CERDA.

Régis DARIES a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Secrétaire de séance : Jean Luc BOAS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Prise de parole de Madame le Maire de Bédéchan.

Jean Luc BOAS est désigné comme secrétaire de séance

Objet n°1- Modification des délégués représentant la 3CAG au SICTOM Est et/ou Sud-Est.

Face à la vacance du siège occupé par Mme HEURTEUX, en qualité de délégué titulaire au SICTOM Est, le conseil municipal d'Aubiet réuni en date du 10 octobre a proposé Mme LABEDAN en qualité de délégué titulaire en lieu et place de Mme HEURTEUX.

La Communauté de Communes étant désormais compétente en matière de Collecte et Traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, et par le principe de représentation substitution, il lui incombe de délibérer pour nommer ces représentants au comité syndical de chaque SICTOM, sur proposition des communes.

Sur proposition de la commune d'Aubiet, les deux délégués titulaires représentant la 3CAG seraient :

- Florent ORMONT
- Brigitte LABEDAN (précédemment Catherine HEURTEUX)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et procurations,

- APPROUVE la nomination de Brigitte LABEDAN en qualité de délégué titulaire en remplacement de Catherine HEURTEUX,
- VALIDE la liste des délégués titulaires de la Communauté de Communes des COTEAUX ARRATS GIMONE au sein du comité syndical du SICTOM Est,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Président du SICTOM Est pour la prise en considération de cette nouvelle désignation.

Objet n°2 – -Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

La loi du 7 août 2015 portant *Nouvelle Organisation Territoriale* de la *République* charge l'Etat et les Départements d'élaborer les SDAASP en collaboration avec les EPCI. Le SDAASP est défini pour 6 ans et fixe un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services au public.

Les orientations définies dans le présent projet de schéma sont les suivantes :

- 1- ASSURER UNE CAPACITE DE PRISE EN CHARGE MEDICALE ADAPTEE AUX BESOINS DES GERSOIS
- 2- MAINTENIR UN MAILLAGE ACCESSIBLE ET DES CONDITIONS DE SCOLARISATION DE QUALITE DANS LE GERS
- 3- ACCOMPAGNER LA MONTEE DES USAGES DES RESEAUX INTERNET ET MOBILE
- 4- SOUTENIR LE MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE DANS LES PETITS PÔLES RURAUX
- 5- DONNER ACCES A LA MOBILITE ET AUX SERVICES A TOUS LES GERSOIS
- 6- ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICE AFIN DE REpondre AUX BESOINS DE TOUS LES PUBLICS
- 7- COORDONNER UN RESEAU D'ACCUEIL SOCIAL ET DE L'EMPLOI PARTENRAIAL DE PROXIMITE
- 8- ASSURER UNE CAPACITE D'INTERVENTION DES SERVICES DE SECURITE SUR TOUT LE TERRITOIRE GERSOIS
- 9- CONFORTER LES POLITIQUES ENFANCE JEUNESSE
- 10- CULTURE

Présentation du plan d'actions

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés et les abstentions de Bruno GABRIEL et de Sandrine DEDIEU, pour les raisons sus évoquées :

- APPROUVE le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public comme proposé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental du Gers, sous réserve de ne pas imposer des regroupements de services quand ces derniers fonctionnent correctement à l'échelon communal,
- REAFFIRME sa volonté à participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone, en siégeant aux différents comités techniques,
- AUTORISE toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- HABILITE Monsieur le Président à signer tout type de document se rapportant à la présente délibération.

Objet n°3 – Autorisations spéciales d'absence.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précise dans son article 59-4 que des congés sont accordés aux fonctionnaires à l'occasion de certains événements familiaux. Un décret devant préciser les différents cas n'a pas été publié.

A partir de la trame proposée par le Centre de Gestion du Gers (CDG), chaque collectivité territoriale doit définir son cadre.

Comme exposé lors du dernier conseil, il est proposé de modifier deux lignes s'agissant des autorisations d'absence liées à des événements familiaux :

- 1- Décès/Obsèques du conjoint
- 2- Décès/Obsèques d'un enfant

et de porter le nombre de jours d'absence à 5 au lieu de 3 (comme suggéré dans la trame du CDG).

Projection du tableau

Vu qu'aucune information contraire n'ait été relevée,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et procurations,

- DECIDE d'instaurer le régime des autorisations spéciales d'absence présentées ci-dessus pour les agents de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone,
- CHARGE Monsieur le Président de l'application des décisions prises quant aux autorisations spéciales d'absence.

Objet n°4 –Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Monsieur le Président expose à l'assemblée le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable qui a pour objectif la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Elaboré pour une durée de 6 ans, il comprend un plan d'actions dans les champs de : l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO².

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, c'est un cadre d'engagement pour le territoire ; l'enjeu étant de répondre à l'appel national de limitation du dérèglement climatique.

Le PCAET vise deux objectifs :

- L'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'un territoire,
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont obligation avant le 31/12/2018 d'élaborer un PCAET.

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux Communautés du PETR sont concernées par cette obligation : la CC de la Lomagne Gersoise et la CC Gascogne Toulousaine.

Suite à l'appel à candidature de l'ADEME (Agence *de* Environnement et de la *Maîtrise* de l'*Energie*) auquel le PETR a répondu pour ces deux communautés, une aide financière d'un montant de 25 000 € a été allouée.

Le Comité syndical du PETR réuni en date du 22 juin 2017 valide le principe d'une candidature mutualisée permettant à l'ensemble du territoire (soit les cinq Communautés de Communes) de réaliser un PCAET, dont le lancement officiel est prévu le 8 novembre 2017.

Cette démarche serait coordonnée par le PETR Portes de Gascogne et chaque EPCI adopterait son PCAET en novembre 2018.

Le contenu d'un PCAET est le suivant :

- ✓ un diagnostic approfondi de la situation énergétique d'un territoire (émission de GES et de polluant atmosphérique, séquestration de carbone, vulnérabilité du territoire),
- ✓ une stratégie territoriale (une vision partagée de ce que sera notre territoire à moyen et long termes),
- ✓ un programme d'actions,
- ✓ une évaluation environnementale.

Monsieur le Président donne lecture du plan de financement prévisionnel dans le cadre d'une démarche mutualisée :
Dépenses : Coût prévisionnel maximum du PCAET 60 000.00€ HT

Recettes :

- ADEME 25 000.00 €
- Leader : 23 000.00 €

Autofinancement max pour l'ensemble des 5 EPCI : 16 000.00€

Soit un coût réparti entre les 5 EPCI maximum de : 3 200.00 €

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Conseil syndical du PETR Portes de Gascogne en date du 22 juin 2017,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'engager la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone dans le Plan Climat Air Energie Territorial et de mener ainsi une démarche mutualisée avec les autres Communautés de Communes membres du PETR Portes de Gascogne.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- DECIDE d'engager la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone dans le Plan Climat Air Energie Territorial porté par le PETR Portes de Gascogne et bénéficiant à l'ensemble du territoire,
- ENTERINE le plan de financement exposé ci-dessus avec une participation financière par Communautés de Communes maximale de 3 200€,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif (convention, avenant, partenariat...), et technique en lien avec le PCAET et sa mise en œuvre,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Président du PETR Portes de Gascogne.

Objet n°5 –Le Comité Départemental du Tourisme (CDT).

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande formulée par le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers d'une participation financière volontaire auprès des communautés de communes du Gers, sur le principe de la solidarité territoriale.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les missions de cet organisme :

- La mise en œuvre du 4^{ème} schéma départemental de destination touristique,
- L'animation du plan marketing départemental,
- La prise en charge de divers comités, dont le Comité Territorial,
- La mise en œuvre du Contrat SPôTT « l'expérience Slow tourisme » renforçant la politique d'appui aux territoires.

Dans cet esprit de performance et d'expertise, le CDT Destination Gers a mis en place un Cahier de Prestations et établi une Convention de Services types.

Cet outil vise à proposer des prestations de services aux collectivités locales et leurs groupements souhaitant faire appel à l'ingénierie départementale en matière de tourisme.

Dans ce cadre et en vue de bénéficier de ces services d'ingénierie, une enveloppe solidaire d'un montant de 21 520€ est proposée aux Communautés de Communes et répartie en fonction du taux touristique de chacune.

Ainsi, les collectivités souhaitant s'engager sur la base du volontariat rejoindront un réseau dynamique, réactif et performant afin de bénéficier d'un panel de services à tarif préférentiel négocié à partir du cahier des prestations.

Pour information, les contributions financières volontaires sont réparties comme suit :

EPCI	Contribution
CC Coteaux Arrats Gimone	530
CC Astarac Arros en Gascogne	530
CC Artagnan en Fezensac	530
CC Val de Gers Hautes Vallées	530
CC Armagnac Adour	530
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	660
CC du Savès	760
CC Gascogne Toulousaine	1 000
CC Bas Armagnac	1 110
CC Bastides de Lomagne	1 330
CC Bastides et Vallons du Gers	1 640
CC Lomagne Gersoise	2 630
CC la Ténarèze	3 140
CC Grand Armagnac	3 300
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	3 300
TOTAL Enveloppe volontaire	21 520

Monsieur le Président souhaite rappeler l'effort financier de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone dans la politique touristique. Une subvention annuelle est allouée à l'Office de Tourisme Coteaux Arrats Gimone au titre du transfert de la compétence Tourisme et s'élève à 65 000€.

Vu les statuts en date du 23 décembre 2016 actant l'exercice par la Communauté de Communes de la compétence obligatoire « Promotion du tourisme »,

Vu la saisine du CDT Destination Gers en date du 4 septembre 2017 sur la participation financière volontaire demandée aux Communautés de Communes sur le principe de solidarité territoriale permettant de bénéficier de services d'ingénierie touristique,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de participation, en précisant le caractère non obligatoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés et l'abstention de Sylvie VARIN :

- DECIDE de répondre favorablement à l'appel à participation du CDT Destination Gers dans le cadre des missions d'ingénierie touristique départementale,
- ENTERINE la participation financière volontaire de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone à hauteur de 530€ et choisira les prestations de services à mettre en œuvre sur la Communauté de Communes en partenariat avec l'Office de Tourisme,
- DEMANDE l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2017,

- HABILITE Monsieur le Président à signer la Convention de Services entre le CDT Destination Gers et la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone ; *convention actuellement à l'état de projet* de convention,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif et technique en lien avec ce dossier,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Président du Comité Départemental du Tourisme Destination Gers.

Objet n°6 –Fonds de concours.

Commune	Projet	Montant HT du projet	Autres financeurs	Mtt Fds de concours	article cptable	Abstentions
Blanquefort	Travaux de réparation de l'Eglise	6 884,66		2 753,86	2041412	Alain de SCORAILLE
Séméziès Cachan	Réfection du toit de l'Eglise	21 016,70		7 000,00	2041412	Pierre BAJON
Giscaro	Travaux d'embellissement et finition de l'accessibilité autour de l'Eglise	5 785,02		2 314,00	2041412	Georges de LORENZI
Montiron	Rénovation de la salle polyvalente	98 303,68	DETR : 29 491,10 Conseil Régional : 27 357,91 Réserve P : 4 325,37	7 000,00	2041412	Jean Michel VERNIS
Giscaro	Mise aux normes de l'assainissement des bâtiments communaux	24 637,56		4 686,00	2041412	Georges de LORENZI
Sainte Marie	Aménagement des bâtiments communaux : remplacement chaudière et plan de travail au foyer rural / vidéoprojecteur et sèche mains pour l'école et la cantine	14 406,42		5 618,57	2041412	Pierre TRUILLE BAURENS Guy de GALARD
Juilles *	Busage de fossés et travaux d'accessibilité à la mairie et aux cimetières de la commune	4 782,28		1 912,91	2041412	Pierre ROUMEGUERE Georges DALLIES
Saramon *	Travaux de voirie au quartier d'Engaujan	24 024,50		7 000,00	2041412	Jean Pierre SALERS Francis DUMONT Eric BALDUCCI Alain CARRERE
Simorre *	Sécurisation des lieux accueillant du public, achat d'un tracteur et d'un groupe électrogène	21 390,00		7 000,00	2041412	André LAFFONT Séverine CARCHON Eric TRUFFI
Total fds de concours				45 285,34		

* Ces dossiers de demandes de fonds de concours n'ont pas été présentés en réunion de bureau car ils ont été réceptionnés après le bureau d'octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, et les abstentions des délégués concernés :

- APPROUVE les fonds de concours présentés ci-dessus,
- DEMANDE l'inscription des crédits nécessaires au BP 2017,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente décision aux communes ayant déposé un fonds de concours.

Objet n°7 –Elaboration d'un schéma des sentiers de randonnée à l'échelle communautaire en connexion avec le PETR

En collaboration avec l'Office du Tourisme, la 3CAG a présenté le projet exposé ci-dessous au PETR et a reçu un pré avis favorable de ce dernier, pour une inscription dans la maquette des projets du territoire au Contrat Régional Unique (CRU) 2018.

Le projet de schéma des sentiers de randonnée à l'échelle communautaire consiste en :

- La création d'une offre diversifiée et conséquente de sentiers de randonnées, en reliant les sentiers existants entre eux. (Actuellement 114 kms balisés.)
- La mise en valeur des atouts du territoire pour disposer d'une offre touristique structurée et de qualité.
- Le déploiement d'une stratégie collective de destination «tourisme durable» en accord avec les engagements de Terra Gers ® dans la continuité de la charte touristique départementale
- La structuration d'une offre collective cohérente.

Ce projet vise donc, dans un premier temps, à relier les boucles communales pour créer une connexion des sentiers à l'échelle communautaire, puis dans un second temps à participer au développement de l'offre randonnée du PETR dans l'objectif de faire progresser l'attractivité touristique de la 3CAG, accroître sa fréquentation et structurer l'offre de notre territoire.

Il se décline en **3 phases** :

1/Réaliser un état des lieux des circuits existant à l'échelle de la 3CAG : 15 000 €HT

- recenser les personnes ressources par secteur et les regrouper en un comité technique,
- collecter les données et s'assurer de leur validité
- concevoir une cartographie des circuits de la 3CAG :
 - créer des boucles inter secteurs :
 - créer des sentiers artistiques cohérents avec la charte touristique départementale « slow tourisme » : exemple des rando-croquis
 - créer un parcours LandArt – Street Art
- Actions de communication autour de ces sentiers

2/ Mise en œuvre des plans d'actions en relation avec les projets de territoire PAYS : 75 200 €

- ouverture des sentiers pour relier les circuits entre eux
- balisage et conception des supports
- Intégrer les prescripteurs touristiques sur ou proche des sentiers à la démarche
- intégrer les projets touristiques de l'OT
- Promotion et communication

3/ Développer les connexions des circuits à l'échelle du PETR 5 000 €

- un circuit vers la CC Bastides de Lomagne
- un circuit vers la CC SAVES : thématique à travailler

Le plan de financement du projet soumis à validation est le suivant :

Coût de l'opération : 95 200€HT

1er phase :	15 000
2e phase :	75 200
3e phase :	5 000
Soit un total de	95 200

Recettes

Etat :	28 560	(30%)
Région :	19 040	(20%)
Département :	19 040	(20%)
Leader :	9 520	(10%)
Autofinancement :	19 040	(20%)

Vu la nouvelle programmation régionale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone en date du 23/12/2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et procurations :

- APPROUVE le projet d'élaboration d'un schéma de sentiers de randonnée à l'échelle communautaire en connexion avec le PETR Portes de Gascogne,
- ENTERINE le plan de financement présenté ci-dessus et l'inscription des dépenses au prochain budget primitif,
- HABILITE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers identifiés afin de mener à bien ce projet,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux instances concernées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif et technique en lien avec ce dossier pour sa mise en œuvre.

Objet n°8 – BA SPANC : Admission en non-valeur proposées par le Trésorier Payeur

Monsieur le comptable public de Gimont propose l'admission en non-valeur de créances depuis 2010 au budget annexe SPANC de la CC Coteaux Arrats Gimone devant l'impossibilité de recouvrement pour un montant de 714.95€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances proposées par la comptable public pour un montant de 714.95€
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la présente décision.

Bruno GABRIEL quitte la séance à 20h20.

Objet n°9 – Décisions modificatives

DM n°2 – 3CAG

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	art.	libelle	solde	montant	Chap	art.	libelle	solde	montant
11	615231	entretien de Voirie - V. A.	91 957	6 000	013	6419	RBmt traitement agent		1 854
	61551	Entretien véhicule	257	500	73	73223	FPIC	0	73 660
	6238	publications diverses	-1 304	1 896	74	74	FDPTP (1)		12 404
	6262	communication	823	308		744	FCTVA FCT		33 725
11	S/total			8 704		74835	Etat - compensat° TH		69 050
012	6336	CNFPT	-231	668		748314	Dotation Unique compensat°		1 342
	6453	Cotisation retraite	6 335	8 351		74833	Compensat°CET		224
	6475	médecine du travail	0	400	75	758	Produit divers		2 136
012	S/total			9 419	76	7688	Produits financier		3 530
67	67441	Subvention au BA		179 802					
TOTAL				197 925					197 925
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	art.	libelle	solde	montant	Chap	art.	libelle	solde	montant
204	2041412	FDC	140178	45 286					
21	2132	batiment de rapport	1362548	-1 362 548					
23	2315	immo en cours		964 262					
27	27638	Avance rbsable au BATAc		353 000					
TOTAL				0					

-1 Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Pro

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et procurations :

- ADOPTE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la 3CAG

Vu la délibération n°2017-06-060 en date du 20/06/2017 créant le budget annexe BATAc,

Vu l'impossibilité matérielle de saisir le budget du fait des problèmes matériels et du logiciel,

Monsieur le Président propose de modifier par décision modificative les écritures comptables comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	article	intitulé	Montant	Montant	Chap	article	intitulé	montant	montant
			2017	2018				2017	2018
023		VIR section inv	179 802	508 538	77	774	Subvention exceptionnelle	179 802	508 538

INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chap	article	intitulé	Montant	montant	Montant	Chap	article	intitulé	Montant	Montant
			total	2017	2018					
23	2313	Construction en cours	1 343 657,00	532 802	810 855	13	1312	REGION		323 000
	2315	Centre d'affaire	48 829		48 829		1318	FSIL		30 000
						16	16874	Avance rbsl	353 000	
						O21		VIR section FCT	179 802	506 684
Totaux			1 392 486,00	532 802	859 684	Totaux			532 802	859 684

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et procurations :

- ADOPTE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la 3CAG.

Séance levée à 21h00